



Département
des Landes

cet arrêté a été publié sur le site de la Collectivité le 5 avril 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

ID : 040-224000018-20230405-SA_DES21_28_135-AI



Les Landes, le Département

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

SA - DES 21/28 - 135

ARRETE
PORANT DESIGNATION DE
MADAME PATRICIA BEAUMONT, CONSEILLERE DEPARTEMENTALE,
EN TANT QUE REPRESENTANTE DU PRESIDENT DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES
A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1411-5, L. 2121-21 et D. 1411-3 ;

VU la délibération n° 1 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

VU l'arrêté n° SA-DES21/28-003 en date du 3 août 2021, portant désignation de Monsieur Henri BEDAT, Vice-Président du Conseil départemental, pour remplir les fonctions de représentant du Président du Conseil départemental des Landes, en tant que Président de la Commission d'Appel d'Offres ;

VU l'arrêté n° SA-DEPORT21/28-015 en date du 31 mars 2023, prenant acte du dépôt de M. Henri BEDAT, Vice-Président du Conseil départemental, concernant le territoire de la commune de Saint-Vincent-de-Paul, dans le cadre de ses fonctions de représentant du Président du Conseil départemental des Landes en tant que Président de la Commission d'Appel d'Offres,

ARRETE :

Article 1^{er} : Madame Patricia BEAUMONT, Conseillère départementale, est désignée pour remplir les fonctions de représentante du Président du Conseil départemental des Landes, en cas d'empêchement de sa part, pour les dossiers s'inscrivant dans le cadre du dépôt de Monsieur Henri BEDAT, Vice-Président du Conseil départemental, en tant que Présidente de la Commission d'Appel d'Offres.

Article 2 : Madame Patricia BEAUMONT, Conseillère départementale, reçoit délégation pour signer tous les documents administratifs nécessaires à l'exercice des fonctions de représentante du Président du Conseil départemental des Landes auprès de la Commission d'Appel d'Offres.



Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité. Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée.

Fait à Mont-de-Marsan, le - 5 AVR. 2023

X F. L _____

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental